

Vers la canonisation de Paul VI

Publié le 7 mars 2018 · 3 min de lecture



*Le cardinal **Pietro Parolin** a annoncé le 6 mars 2018 dans un entretien au site américain *Crux* que le pape **Paul VI** (1963–1978) pourrait être canonisé au mois d'octobre prochain, à la faveur du synode des évêques consacré aux jeunes.*

Cette annonce intervient après l'approbation par la Congrégation pour la cause des saints, le 6 février 2018, de la reconnaissance d'un « miracle » attribué à l'intercession de Giovanni Battista Montini.

Le 27 avril 2014, le pape François avait déjà canonisé les papes Jean XXIII^[1] (1958–1963) et Jean-Paul II (1978–2005)^[2]. Le 19 octobre de la même année, en clôture du synode sur la famille, il avait béatifié Paul VI^[3].

Le 17 février 2018, lors d'une rencontre avec le clergé de Rome, il avait confié que la canonisation de Paul VI aurait lieu courant 2018 : « Paul VI le sera cette année, la béatification de Jean-Paul I est en cours, quant à Benoît XVI et moi-même, on est sur liste d'attente », avait-il alors plaisanté.

A travers ces canonisations à marche forcée de tous les papes modernes, c'est la réforme générale de l'Eglise depuis cinquante ans qui se trouve en quelque sorte canonisée et comme rendue irréversible. Ainsi prétend-on renforcer **la religion conciliaire**, c'est-à-dire la conception, l'esprit et la pratique du catholicisme tel que le concile Vatican II l'a redéfini à travers ses réformes des-

tructrices du culte, de la foi et de la doctrine.

Une fois encore se pose la question de l'évolution des procédures^[4] de béatification et de canonisation^[5], ainsi que leur utilisation à des fins de politique ecclésiale.

Mgr Marcel Lefebvre, qui fut frappé de *suspense a divinis* sous le pontificat de Paul VI, avait exposé aux séminaristes d'Ecône le jugement qu'il portait sur ce pape, au cours des conférences qu'il leur donnait sur les Actes du Magistère, et qui fournissent la matière de son ouvrage *Ils l'ont découronné* (Clovis, 3^e éd., 2008). Le chapitre XXXI, « Paul VI pape libéral » permet de savoir exactement ce que le fondateur de la *Fraternité Saint-Pie X* aurait pu dire à l'annonce de cette prochaine « canonisation ».

Devant l'histoire, le pontificat du pape Paul VI (1963–1978) restera celui du concile Vatican II et de son application, qui amenèrent la révolution dans l'Eglise. Parmi les principales réformes engagées, citons la nouvelle messe dont l'esprit et le rite se rapprochent dangereusement de la Cène protestante ; un faux œcuménisme qui ignore la véritable unité de l'Eglise ; l'*aggiornamento* général qui abolit les traditions vénérables des ordres et des congrégations en remettant en cause la vie sacerdotale et religieuse ; la crise durable de l'Eglise, avec l'effondrement de la foi et des vocations, de l'esprit catholique dans l'éducation, la morale et la pratique religieuse sous tous ses aspects, etc. Pape torturé, en proie au doute et inquiet, Paul VI prétendit au consistoire de 1976 interdire la messe de saint Pie V, et persécuta la réaction légitime de la Tradition, qui opposait vingt siècles de vie et d'enseignement de l'Eglise à la révolution conciliaire.

Sources : [Fsspx.news](#)

Notes de bas de page

1. Note de LPL : Canonisations des papes Jean XXIII et Jean-Paul II : [Non possumus](#), par **M. l'abbé Christian Bouchacourt** – Avril 2014
2. Note de LPL : [Un saint nouveau ?](#) – Etude de 40 pages – 7 avril 2014
3. Note de LPL : [Bienheureux Paul VI !](#), par **M. l'abbé Philippe Toulza**, Directeur des Editions Clovis de la FSSPX – 18 octobre 2014
4. Note de LPL : D'autres textes dans notre dossier sur les « [canonisations](#) »
5. Note de LPL : [L'infailibilité des canonisations faites par le pape Jean-Paul II](#), Mgr Lefebvre – 18 septembre 1989

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/nouveau-magistere/vers-la-canonisation-de-paul-vi-7-mars-2018

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France